



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Bretagne

Rennes, le mardi 10 mars 2020

Service Régionale de l'Alimentation

Affaire suivie par : Stephane COPIN

Tél : 02.99.28.20.44

E-mail : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Nos réf :D2000041

ISB France

avenue louis martin

35400 SAINT MALO

Objet : Agrément au programme de conformité phytosanitaire des emballages NIMP15

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTROLE PHYTOSANITAIRE
NUMERO D'ENREGISTREMENT

PROGRAMME DE CONFORMITE PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINES A L'EXPORTATION

ATTESTATION D'AGREMENT NIMP 15

Suite à l'inspection phytosanitaire en date du 05 mars 2020 et conformément à l'article L 251-12 du Code rural et de la pêche maritime, le Ministère en charge de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture **délivre à** :

Coordonnées de la société : **ISB France**

Représenté par, Nom du dirigeant : **Monsieur LISSA**

numéro d'enregistrement : **BR15757**

NUMERO D'AGREMENT : FR - BR 15757 HT

**L'agrément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation.
Ce dernier est VALIDE jusqu'au 05 mars 2021**

Ce numéro est permanent, sauf changement important. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), les marquages de l'entreprise sont les suivants :

Nature du traitement :

TRAITEMENT PAR HAUTE TEMPERATURE

Marquages autorisés : La marque doit être rectangulaire ou carrée et **s'inscrire DANS UN CADRE dans lequel une ligne verticale sépare le symbole des éléments du code.**

Code pays : **FR**

Code producteur/fournisseur : code région + N° immatriculation **BR15757** Code traitement :

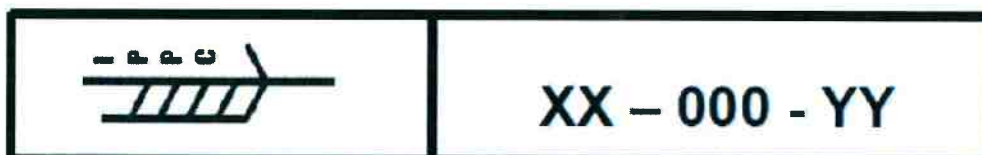
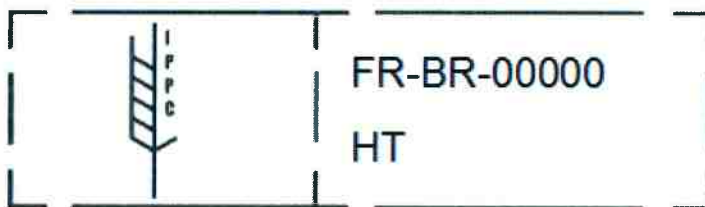
HT pour traitement à la chaleur

DRAAF Bretagne

Cité de l'Agriculture – service du SRAL 15 avenue de Cucillé - 35047 RENNES CEDEX 9

☎ : 02.99.28.20.44 - ✉ : stephane.copin@agriculture.gouv.fr

Au choix :



P/ le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
P/ le chef de Service Régional de l'Alimentation,


Philippe FONDRIILLON



PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Bretagne

Rennes, mardi 10 mars 2020

Service Régional de l'Alimentation

ISB FRANCE

Affaire suivie par : Stéphane COPIN

Av Louis MARTIN

Tél : 02.99.28.20.44

E-mail : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

35400 SAINT-MALO

Ref : D2000044

Objet : Visite NIMP 15

Monsieur,

Suite à l'inspection réalisée le 05 mars 2020, concernant le contrôle de conformité de votre cellule de traitement vis-à-vis du programme de conformité des emballages en bois NIMP15, nous n'avons pas constaté de non-conformité.

En conséquence votre entreprise est agréée (FR BR15757) au titre de la norme NIMP15.

Je vous informe que tout manquement aux engagements pris, entraînera la résiliation immédiate du numéro d'enregistrement par la DRAAF/SRAL, assortie de la radiation des listes d'opérateurs agréés pour la NIMP15 et assortie de l'interdiction d'utilisation du marquage sous peines de poursuites judiciaires.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
P/ le chef du service régional de l'alimentation

Philippe FONDRILLON

DRAAF Bretagne - SRAL

15, avenue de Cucillé - 35047 RENNES cedex 9

Tél. : 02 99 28 21 33 - Fax : 02 99 28 20 25 - Courriel : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

